

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE -CP-22

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020;

ARRETE

ARTICLE 1-

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Sciences et technologies du numérique, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2021 :

Wolfgang SCHMID
Jean Jacques BOURDIN
Pablo RAUZY
Lynda SEDDIKI
Boubaker DAACHI
Youcef TOUATI
Daniel GOLDBERG

Abdellah MOKRANE
Julien LAVAUZELLE
Madjid IHADJADENE
Nasreddine BOUHAI
Bernadette DUFRENE
Samuel SZONIECKY
Jean Luc DEVROUETE

ARTICLE 2 -

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 22 avril 2021

La présidente

Annick ALLAIGRE